

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de **mai** de l'an **2020**, à **19 h**, par visioconférence via la plateforme Zoom :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Pierre Bellerose, conseiller  
Mme France Thibault, conseillère  
Mme Lucie Cormier, conseillère  
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère  
M. Clément Frappier, conseiller

2020-05-079

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille siège en séance ordinaire, ce 4 mai 2020, par voie de visioconférence;

Sont présents à cette visioconférence Pierre Bellerose, France Thibault, Lucie Cormier, Anne-Marie Merrien et Clément Frappier. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Philippe Pagé, maire;

Assistent également à la séance, par visioconférence, Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence

***Il est proposé par Anne Marie Merrien  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et unanimement résolu***

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**ADOPTÉE**

2020-05-080

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

*\* Le maire fait la lecture de l'ordre du jour en demandant aux membres du conseil s'ils ont des points à ajouter à l'ordre du jour. Tous mentionnent que non.*

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par France Thibault***

***Et unanimement résolu***

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

**2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 2.1. Adoption des comptes à payer – Avril 2020
- 2.2. Journal de facturation – Avril 2020
- 2.3. Bourse de la persévérance scolaire – Appel de candidature
- 2.4. Transfert de la facture WR197 de Techni-Consultant dans les surplus accumulés non-affectés

**3. LÉGISLATION**

- 3.1. Adoption du projet de règlement 2020-02 Politique des conditions de travail des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie de la Municipalité du canton de Saint-Camille
- 3.2. Adoption du projet de règlement 2020-03 modifiant le règlement 2019-08 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et tarifs pour l'année 2020
- 3.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-04 établissant le programme de subventions « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2020 – 2022
- 3.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-05 établissant le programme de subventions « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2020 – 2022

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**

**5. TRANSPORT ET VOIRIE**

- 5.1. TECQ 2019-2023 – Programmation des travaux
- 5.2. Octroi du contrat pour les travaux au 130, rue Desrivières

**6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**

- 6.1. Acceptation de l'aide financière pour le projet d'assainissement des eaux usées – PRIMEAU
- 6.2. Demande d'adhésion à COPERNIC 2020 / 2021

**7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 7.1. Dépôt de la liste des permis émis – Avril 2020
- 7.2. Entretien du cimetière pour l'été 2020

**8. LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1. Transfert des surplus de la Fête nationale 2019
- 8.2. Demande d'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie 2020

**9. CORRESPONDANCE**

- 9.1. Copie de la correspondance

10. VARIA

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE**

2020-05-081

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Clément Frappier  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et unanimement résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

2020-05-082

**2.1 Adoption des comptes à payer – Avril 2020**

*\* Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des questions. Aucun d'entre eux a des questions.*

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et unanimement résolu***

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 28 mars 24 avril 2020, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de quarante-six mille deux cent treize dollars et soixante et un cents (46 213,61 \$).

**ADOPTÉE**

**2.2 Journal de facturation – Avril 2020**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2020-05-083

**2.3 Bourse de la persévérance scolaire – Appel de candidature**

*\* Le maire mentionne aux membres du conseil qu'à chaque année nous donnons 250 \$ à un étudiant du territoire pour sa persévérance scolaire.*

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Lucie Cormier  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité offre une bourse d'étude au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à un jeune finissant remplissant les conditions suivantes :

- Avoir fait ses études sans interruption volontaire de plus de 24 mois maximum, et ce, dans le respect des normes du Ministère de l'éducation;
- Être âgé de 25 ans et moins;
- Obtenir son diplôme d'études secondaires (DES) ou son diplôme d'études professionnelles (DEP) ou son attestation de spécialisations professionnelles (ASP) du Ministère de l'éducation dans l'année scolaire 2019 – 2020;
- Être citoyen et avoir son adresse principale de résidence lors de la fin des études sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille;
- Les étudiants désirant se prévaloir de cette bourse devront apporter une copie de leur diplôme au bureau municipal avant le 30 septembre 2019, le tirage au sort ayant lieu au conseil d'octobre.

**QUE** la Municipalité publie, dans le journal local Le Babillard ainsi que sur les réseaux sociaux, une note afin d'annoncer le tirage de cette bourse.

**ADOPTÉE**

2020-05-084

**2.4 Transfert de la facture WR197 de Techni-Consultant dans les surplus accumulés non-affectés**

*\* Le maire demande à la directrice générale d'expliquer ce point. La directrice mentionne que dans les états financiers 2019, cette facture a été mise dans le Fonds de développement alors que la résolution mentionnait que cela devait être dans les surplus accumulés non-affectés. Afin de corriger cette écriture dans les livres comptables, nous devons adopter une résolution à cet effet.*

**CONSIDÉRANT QUE** la facture WR197 de Techni-Consultant au montant de mille cinq cent soixante dollars (1 560 \$), taxes non incluses, a été imputée dans le Fonds de développement de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019-12-282 stipulait que cette dépense devait être prise dans les surplus accumulés non-affectés;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et unanimement résolu***

**QUE** cette dépense soit transférée du Fonds de développement vers les surplus accumulés non-affectés.

**ADOPTÉE**

**3 LÉGISLATION**

2020-05-085

**3.1 Adoption du projet de règlement 2020-02 Politique des conditions de travail des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie de la Municipalité du canton de Saint-Camille**

*\* Le maire demande au conseiller Pierre Bellerose d'expliquer ce point. M. Bellerose mentionne que la directrice, lui et le directeur incendie a créé cette politique afin d'offrir de meilleures conditions aux pompiers et pompières su Service de sécurité incendie de Saint-Camille.*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille et le Service incendie de Saint-Camille désire mettre en place une politique des conditions de travail des pompiers et des pompières;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Pierre Bellerose lors de la séance ordinaire du conseil tenue à huis clos le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Lucie Cormier*

*Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2020-02 Politique des conditions de travail des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

2020-05-086

**3.2 Adoption du projet de règlement 2020-03 modifiant le règlement 2019-08 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et tarifs pour l'année 2020**

*\* Le maire demande au conseiller Clément Frappier d'expliquer ce point. M. Frappier mentionne que ce règlement a pour but d'enlever les frais de retard pour ceux qui auraient de la difficulté à payer leurs taxes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020, à la suite de la pandémie de la COVID-19.*

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté le 17 décembre 2019, le Règlement 2019-08 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et tarifs pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** l'article 989 du Code municipal du Québec autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

**ATTENDU QUE** l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité du canton de Saint-Camille à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

**ATTENDU QUE** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Clément Frappier lors de la séance du conseil à huis-clos tenue le 6 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

*Il est proposé par Clément Frappier*

**Appuyé par Pierre Bellerose**  
**Et unanimement résolu**

**QUE** l'article 16 soit modifié comme suit : Le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité du canton de Saint-Camille, qui demeure impayée en date du 2 avril 2020 est établi 0 % par année, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

**QUE** l'article 17 soit modifié comme suit : Les pénalités applicable à toute somme due à la Municipalité du canton de Saint-Camille qui demeure impayée en date du 2 avril 2020 sont établis à 0 % jusqu'au 31 décembre 2020.

### **ADOPTÉE**

#### **3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-04 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2020 - 2022**

*\* Le maire demande à la directrice générale d'expliquer ce point. Mme Vaillancourt mentionne que ce programme a été annoncé pour l'ensemble du territoire de la MRC en 2018. Les municipalités devaient adopter un règlement afin d'offrir la subvention du programme Habitation DURABLE. Ce programme vient de la Ville de Victoriaville. Il offre de 1 500 \$ à 4 000 \$ pour des constructions neuves qui respectent les critères de ce programme.*

Un avis de motion est par la présente donné par **Clément Frappier** qu'à une séance subséquente le règlement 2020-04 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2020 – 2022.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le règlement 2020-04 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2020 – 2022.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation, par courriel seulement, sur les heures d'ouverture.

#### **3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-05 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2020 - 2022**

*\* Le maire demande à la directrice générale d'expliquer ce point. Mme Vaillancourt mentionne que ce programme a été annoncé pour l'ensemble du territoire de la MRC en 2018. Les municipalités devaient adopter un règlement afin d'offrir la subvention du programme Habitation DURABLE. Ce programme vient de la Ville de Victoriaville. Il offre de 60 \$ à 2 000 \$ pour des rénovations qui respectent les critères de ce programme.*

Un avis de motion est par la présente donné par **Anne-Marie Merrien** qu'à une séance subséquente le règlement 2020-05 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2020 – 2022.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le règlement 2020-05 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2020 – 2022.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation, par courriel seulement, sur les heures d'ouverture.

#### **4 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**

#### **5 TRANSPORT ET VOIRIE**

2020-05-087

##### **5.1 TECQ 2019 – 2023 – Programmation des travaux**

*\* Le maire demande à la directrice générale d'expliquer ce point. Mme Vaillancourt mentionne que la programmation des travaux de la TECQ a été présenté dans le Plan triennal d'immobilisation déposé au budget 2020.*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Lucie Cormier***

***Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2020-05-088

**5.2 Octroi du contrat pour les travaux au 130, rue Desrivières**

*\* Le maire demande au conseiller Pierre Bellerose d'expliquer ce point. M. Bellerose mentionne qu'avec l'achat de l'unité d'urgence, afin que tous les véhicules soient à la chaleur, nous devons reconfigurer le garage en fermant une partie de celui-ci. La directrice a demandé à 4 soumissionnaires de donner des prix. Seulement 3 ont soumissionné. L'entreprise qui est la plus basse conforme est Construction et Rénovation DMT inc.*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a demandé des soumissions pour la fermeture et l'isolation du garage situé au 130, rue Desrivières;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de soumission avait deux options, soit et l'isolation d'une moitié de la partie non-chauffée ou l'isolation complète de la partie non-chauffée ou la fermeture;

**CONSIDÉRANT** les soumissions suivantes reçues :

**Construction et Rénovation DMT inc.**

Option 1 (fermeture d'une moitié du garage)	33 520,00 \$, taxes non incluses
Option 2 (fermeture complète)	52 000,00 \$, taxes non incluses

**Construction Patrick Sévigny**

Option 1 (fermeture d'une moitié du garage)	82 600,00 \$, taxes non incluses
Option 2 (fermeture complète)	105 300,00 \$, taxes non incluses

**Finition Architecturale des Cantons (FAC)**

Option 1 (fermeture d'une moitié du garage)	34 995,00 \$, taxes non incluses
Option 2 (fermeture complète)	36 550,00 \$, taxes non incluses

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par France Thibault***

***Et unanimement résolu***

**QUE** le conseil octroi le contrat pour l'option 1, soit la fermeture d'une moitié de la partie non-chauffée du garage au 130, rue Desrivières, à Construction et Rénovation DMT inc. au montant de trente-trois mille cinq cent vingt dollars (33 520 \$), taxes non incluses.

**QUE** dix mille dollars (10 000 \$) de cette dépense soit pris dans les surplus accumulés non-affectés.

**QUE** le montant restant de la dépense nette, soit vingt-cinq mille dollars cent quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-un cents (25 191,81 \$), soit pris dans le Fonds de roulement.

**QUE** la Municipalité rembourse le Fonds de roulement de cinq mille trente-huit dollars et trente-six cents (5 038,36 \$) par année, pour une période de cinq (5) ans.

**ADOPTÉE**

2020-05-089

**6.1 Acceptation de l'aide financière pour le projet d'assainissement des eaux usées - PRIMEAU**

*\* Le maire explique que la demande au programme PRIMEAU a été acceptée et que nous devons adopter une résolution afin de poursuivre la réalisation de ce projet en respectant les termes financiers. La première étape est de faire une étude préliminaire afin de connaître les coûts exacts et de pouvoir consulter la population par la suite.*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a fait une demande d'aide financière pour son projet d'assainissement des eaux usées dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 1.1, le 11 juillet 2019 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la problématique associée au projet de la Municipalité a été jugée prioritaire par le Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** dans une lettre datée du 13 février 2020, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation mentionne que le soutien financier gouvernemental maximal pouvant être recommandé pour la réalisation du projet au sous-volet 1.2 est celui applicable à un coût maximal admissible de 4 539 000 \$, jumelé à un taux d'aide pouvant atteindre 95 % et que cette limite est établie sur la base d'un coût maximal de 51 000 \$ pour chacune des quatre-vingt-neuf (89) résidences permanentes admissibles. De ce fait, tout dépassement de coût ne sera admissible dans le cadre du PRIMEAU;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien  
Appuyé par Clément Frappier  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille poursuive la réalisation du projet selon les termes financiers proposés par le Ministère et que la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à payer sa part des travaux admissibles.

**ADOPTÉE**

2020-05-090

**6.2 Demande d'adhésion à COPERNIC 2020 / 2021**

*\* Le maire mentionne que COPERNIC est un organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet. Ils ont d'ailleurs accompagné la Municipalité dans la réalisation des sentiers de la Tourbière afin de protéger ce milieu humide.*

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par France Thibault  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à COPERNIC pour un montant de cinquante dollars (50 \$) pour la période 2020 – 2021.

**ADOPTÉE**

### **7.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'avril 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis au mois d'avril 2020.

2020-05-091

### **7.2 Entretien du cimetière pour l'été 2020**

*\* Le maire mentionne qu'à chaque année, la Municipalité prête sa ressource d'entretien paysager à la Fabrique pour l'entretien de la pelouse du cimetière moyennant les frais de son salaire, incluant les déductions à la source.*

**CONSIDÉRANT** la demande reçue du Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie pour que l'entretien du cimetière soit fait par l'employé de la Municipalité du canton de Saint-Camille durant l'été 2020;

***Il est proposé par France Thibault***

***Appuyé par Lucie Cormier***

***Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle l'entente avec le Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie pour l'entretien du cimetière pour l'été 2020.

**QUE** le Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie rembourse à la Municipalité les frais reliés au salaire de l'employé responsable de l'entretien pour l'année 2020, à savoir, le salaire horaire plus les déductions à la source.

**ADOPTÉE**

## **8 LOISIRS ET CULTURE**

2020-05-092

### **8.1 Transfert du surplus de la Fête nationale 2020**

*\* Le maire demande à la directrice générale d'expliquer ce point. La directrice mentionne que l'année passée, nous avons déposé les états financiers de la Fête nationale 2019, mais nous aurions dû passer une résolution afin de transférer ce surplus d'environ 2 500 \$ dans les surplus de la Fête nationale et de l'enlever des surplus de la Municipalité.*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a fait deux mille cinq cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-seize cents (2 534,96 \$) de surplus lors de sa Fête nationale 2019;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Lucie Cormier***

***Et unanimement résolu***

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer ce montant du budget opérationnel vers le compte de surplus de la Fête nationale.

**ADOPTÉE**

2020-05-093

## 8.2 Demande d'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

*\* Le maire mentionne que nous adhérons au CSLE à chaque année et que présentement, une démarche est en cours à la MRC avec eux afin de revoir les loisirs de notre territoire.*

***Il est proposé par Lucie Cormier***

***Appuyé par France Thibault***

***Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour un montant de soixante-dix dollars (70 \$) pour l'année 2020 – 2021.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille nomme Lucie Cormier et Philippe Pagé à titre de représentants de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## 9 CORRESPONDANCE

### 9.1 Copie de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

## 10 VARIA

Aucun sujet au varia.

2020-05-094

## 11 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Et unanimement résolu***

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 23.

**ADOPTÉE**

Véritable extrait du livre des délibérations, donné ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.



Julie Vaillancourt

Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 de la Municipalité du canton de Saint-Camille, lors de sa prochaine séance.*